

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	10
Votants	13

Diagnostic de
l'éclairage public
communal par le
SDEG

L'an deux mille dix ;

Le 7 Juin 2010 à 19h00 ;

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur TORNATORE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : Le 02/06/2010

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : TORNATORE – PAILLOTET – DUJON – ESCRIOU – AUDIBERT – BENABEN - FASOLA – FOURNY – LACROIX - YACOUB

**REPRESENTES : Mme ROBERT par Mr YACOUB
Mr HEURA par Mr ESCRIOU
Mr KAIL par Mme FOURNY**

ABSENTES : Mmes DE LA ROCCA et BEUCHE

Secrétaire de séance : Mme BENABEN

Monsieur Daniel YACOUB expose que, en collaboration avec le SDEG (Syndicat Départemental de l'Eclairage et du Gaz), et le Conseil Général des Alpes Maritimes, dans le cadre du Plan Climat, la commune du Broc peut solliciter un diagnostic sur l'ensemble de l'éclairage public afin d'améliorer la quantité d'énergie consommée.

Par conséquent, la commune souhaite solliciter le SDEG pour établir ce diagnostic.

Financement : selon des taux du barème du Conseil Général et de l'ADEME (70 % du montant de ce diagnostic).

où l'exposé de M. YACOUB et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
- donne son accord pour la réalisation d'un diagnostic sur l'éclairage public par le SDEG

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée
Extrait certifié conforme, au registre sont les signatures

**LE MAIRE,
Emile TORNATORE**

Et ce par : - Voix pour : 13
- Voix contre : 0
- Abstention : 0

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 07/06/2010, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 07/06/2010. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois de sa publication